



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 DECEMBRE 2016 à 18 h 30 à la Mairie

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil seize, le treize décembre, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, GANDELLI Patrick, GARIN Sylvestre, GUILLON-CURIEN Christine, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, LAGIER Gabriel, MARAVAL Michel, MOURET René, PARIS Bruno, ROSSI Valérie.

Excusés, absents : YARIC Christelle (pouvoir à Valérie ROSSI)

Secrétaire de séance : CURIEN-GUILLON Christine

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 août 2016
2. Point sur les travaux
3. Point sur la fibre optique et débit internet
4. Urbanisme PLU et PLUI
5. Convention d'adhésion service mutualisé urbanisme : autorisation avec la future Communauté de Communes
6. Adoption des statuts de la nouvelle Communauté de Communes
7. Tarifs 2017.
8. Recensement population
9. PAP projet RTE « autres syndicats »/ route forestière. Projet Life reboisement
10. Analyse offres bureaux études : création stations d'épuration
11. Reprise excédent budget eau et assainissement Virement de crédits
12. Vente bois emprise RTE
13. Décision modificative : virement crédits
14. Motion maintien desserte ferroviaire dans le 05
15. Arbre Noël employés communaux
16. Questions diverses

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 août 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Point sur les travaux :

- Frédéric Arnoux fait le point sur l'avancement du dossier concernant la pollution sur le captage d'eau potable des Bouteils. Les dernières analyses d'eau étaient conformes à la réglementation mais il précise qu'il faut rester vigilants, après les travaux de raccordement au réseau communal d'assainissement de l'habitation située en amont, il demeure que des troupeaux pâturent dans la zone donc il conviendrait de prévoir l'agrandissement de la zone de protection du captage avant la remise en route du réservoir des Bouteils. Une demande d'information sera faite en ce sens auprès de l'Agence Régionale de la Santé. Bruno Paris souligne qu'il convient de régler le problème assez rapidement car il peut arriver un problème sur le réservoir du Serre qui alimente aujourd'hui toute la commune en eau potable.

- Eaux pluviales et entretien des fossés : des travaux sont prévus dès que la météo le permettra sur la partie basse de Pierre Chaumaure et dès que l'entreprise Tavan aura reçu son nouveau tractopelle muni d'un godet trapèze.
- Les décorations de Noël ont été posées par l'agent technique
- Frédéric Arnoux appelle l'attention du Conseil sur les problèmes de panne de plus en plus importants sur le camion communal. A ce jour, après renseignements pris, nous ne disposons d'aucune aide financière pour l'achat d'un autre véhicule. Il faudra peut-être envisager l'achat d'un véhicule d'occasion.
- Aire de stockage des déchets verts : Frédéric Arnoux fait part au conseil des problèmes rencontrés face au non- respect des consignes de stockage et le cadenas à code reste souvent ouvert. Un dernier appel sera fait à la population si rien ne change le conseil pourra alors décider d'enlever le code du cadenas, les utilisateurs devront aller chercher la clef en Mairie. Agnès Grosjean craint que les déchets soient déposés devant la décharge.
- Décharge à gravats : jusqu'à présent des petites quantités étaient autorisées, à partir du 31 décembre tous les dépôts seront entièrement interdits, ils devront être effectués à la Déchèterie de Savines ou Embrun pour les particuliers ou à la carrière de la Routière pour les professionnels. Un panneau sera mis en place sur le site.
- Escaliers de la Salle des Fêtes : la commune a demandé des devis pour la mise en conformité ainsi que pour l'escalier qui mène à la bibliothèque.
- Four du Serre : Le nettoyage a été fait, il reste les menuiseries et divers petits travaux.
- Fontaine des Bouteils : Christine Curien-Guillon informe le Conseil que l'eau continue à couler dans le mur. Concernant le bac à sel à disposition de la population, il faudra que l'agent technique fasse un mélange sel-gravier.
- Calade du four des Bouteils : il est précisé à nouveau que le stationnement est interdit sur la calade (sauf pour le déchargement du boulanger). Frédéric Arnoux précise qu'elle vient d'être refaite par le Gabion.
-

3) Point sur la fibre optique et débit internet :

Valérie Rossi salue l'initiative de certains administrés qui se sont mobilisés en faisant circuler une pétition qu'elle a elle-même signée personnellement à l'instar d'autres élus, mais déplore qu'à cette occasion des reproches non fondés aient été faits à la municipalité qui a été également écartée de fait des démarches et des rendez-vous obtenus par les pétitionnaires avec le SMO, alors qu'à l'origine cette pétition devait appuyer la démarche des élus engagée depuis 2014.

Bruno Paris salue également l'initiative de cette pétition.

Valérie Rossi tient à éclaircir certains points concernant ce dossier au vu des éléments qui ont été reprochés à la municipalité, entre autre de ne pas se préoccuper des problèmes des administrés face au débit internet insuffisant.

Elle rappelle à l'assemblée tous les rendez-vous, échanges informels et courriers avec la Présidente du SMO (l'ancienne et la nouvelle), le conseil départemental, l'opérateur Orange, Mme Lessart (chantier RTE).

Les deux communes de Puy Sanières et de Puy Saint Eusèbe étant liées sur ce dossier, Valérie Rossi ainsi que Gustave Bosq sont dans l'attente d'un rendez-vous commun avec la Présidente du SMO.

(NB : à la fin de la réunion la pétition est remise à Madame le Maire).

4) Urbanisme : PLU et PLUI :

Valérie Rossi fait le point sur l'avancement du PLU Les délais seront respectés Le seul problème rencontré est l'arrêté de PLU qui devra être reporté car il faut avoir l'avis de la Commission des sites qui se réunira au mois de février La commune se trouvera donc pendant 2 à 3 mois en RNU (législation nationale).

D'autre part la commune devra délibérer entre le 27 décembre et le 27 mars pour décider de donner ou pas la compétence PLU à l'intercommunalité.